

Burundi : signature d'une charte contre la consommation d'alcool par enfants

@rib News, 27/07/2014 – Source Xinhua – La Coalition "Burundi Alcohol Policy Alliance" (BAPA) et les hôtels au Burundi ont signé vendredi une charte destinée à empêcher les enfants et jeunes burundais de consommer l'alcool. Avec la signature de la charte, les établissements qui vendent des boissons alcoolisées se sont engagés à refuser l'entrée et la consommation de bière et d'alcool aux personnes qui ne peuvent justifier leur identité, pour éviter l'usage de l'alcool par les jeunes de moins de 18 ans.

Les fabricants et négociants de bière et d'alcool se sont engagés, pour leur part, à ne pas vendre ou fournir les boissons alcoolisées aux enfants et jeunes de moins de 18 ans. Les signataires de la charte s'engagent à permettre des visites inopinées dans leurs établissements aux représentants des organisations engagées dans la lutte pour les droits des enfants, contre l'alcoolisme des jeunes et la lutte contre le trafic humain pour leur permettre de s'assurer que les jeunes de moins de 18 ans n'y consomment pas d'alcool". Selon Séraphine Manirakiza, représentante de la Coalition "BAPA", une étude sur la consommation de l'alcool chez les jeunes de la tranche d'âge de 6 ans à 20 ans menée en 2012 dans cinq provinces, choisies dans cinq régions représentatives du pays, en 2012, montre que sur les 2.872 enfants qui ont fait objet d'enquête, 34% disaient avoir déjà consommé de l'alcool et la fréquence de cette consommation variait de 3 à 7 jours par semaine. Citant une autre étude effectuée en mairie de Bujumbura par les Associations Scouts et Guides du Burundi, Mme Manirakiza a rappelé que 11,9% des interrogés affirment avoir déjà vécu une situation de violence conjugale domestique, à cause de l'alcool. 14,5% ont eu une situation de maladie et 47,2% établissent une liaison entre la consommation de l'alcool et du tabac.